

LES PERMANENCES DES INTERVENANTS

AVOCAT

Mercredi
08h30 à 12h00

CONCILIATEUR
DE JUSTICE

Mardi
09h00 à 12h00

ÉCRIVAIN
PUBLIC

Une fois / mois
Lundi
13h45 à 17h00

NOTAIRE

Une fois / mois
Jeudi
09h00 à 12h00

CIDFF

Lundi
08h30 à 12h00

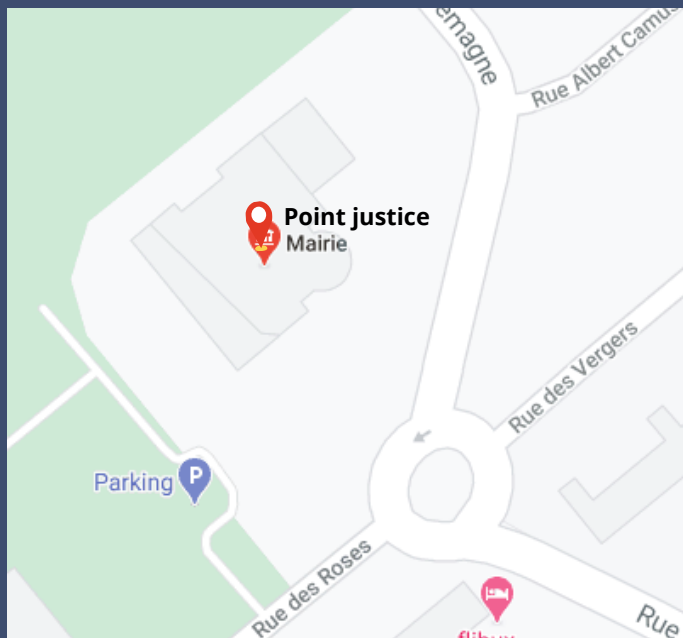
! IMPORTANT !

Noter que toutes les permanences nécessitent une prise de rendez-vous au préalable en appelant le C.C.A.S au :

03.87.87.67.51

ADRESSE C.C.A.S

1, rue des Roses
57460 BEHREN-LÈS-FORBACH
☎ 03.87.87.67.51



HORAIRES

Du lundi au vendredi
08h30 à 12h00
13h30 à 17h00

POINT JUSTICE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) BEHREN-LÈS-FORBACH

POINT JUSTICE ET ACCÈS AUX DROITS

Le **Point Justice** est un service de proximité, **gratuit et confidentiel** offrant une réponse rapide sur **les droits et les obligations**, une orientation et une aide à l'accomplissement des premières démarches de **nature juridique et administrative**.

LES OBJECTIFS :

Répondre aux besoins d'aide juridique et de conseil

Soutenir les victimes



LES INTERVENANTS :

L'avocat apporte des conseils dans les domaines du droit.

Le conciliateur de justice favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers, entreprises ou artisans.

L'écrivain public aide à la rédaction de courriers et documents administratifs.

Le notaire apporte des informations sur les droits successoraux, patrimoniaux et matrimoniaux.

L'intervenant auprès du CIDFF* informe sur les droits en lien avec la famille, le social et le travail.



M. Pascale BOUANCHEAU
Directrice du C.C.A.S



M. Donea BUTTNER
Agent du C.C.A.S
Référente du Point Justice



M. Sadaouia BRAHIMI
Agent du C.C.A.S

L'équipe du C.C.A.S vous accueille et vous oriente auprès des intervenants

INFOS PRATIQUES

SITES INTERNET :

- www.justice.fr
- www.service-public.fr
- www.cdad-moselle.justice.fr

NUMÉROS UTILES :

- **Aide aux victimes : 116 006**
- **Violences conjugales info : 39 19**
- **Enfance en danger : 119**